



# Votre bulletin d'information

Juillet 2017

## SOMMAIRE

- |   |        |  |      |
|---|--------|--|------|
| • Editorial du Maire .....                                  | p. 2   | • Parole aux élus .....                                      | p. 6 |
| • Accueil des enfants de l'IME<br>au Centre de Loisirs..... | p. 2   | • Parrainage d'un régiment militaire .....                   | p. 6 |
| • Le don du sang .....                                      | p. 3   | • Travaux en cours .....                                     | p. 7 |
| • Tournoi de la Ville .....                                 | p. 3   | • La Fête des Voisins.....                                   | p. 7 |
| • Réunion de mi-mandat.....                                 | p. 4-5 | • Se stationner à Maïche .....                               | p. 8 |
|   |        | • Le défenseur des droits<br>tient permanence à Maïche ..... | p. 8 |





## Editorial du Maire



Cher(e)s Maïchois(es),

Voilà donc déjà 3 ans que j'ai été élu Maire de Maïche, ce qui marque la moitié du mandat que vous m'avez confié. À cette occasion, j'ai décidé de vous réunir le 23 mai dernier pour dresser un bilan des actions entreprises ainsi que vous présenter les projets les plus importants sur lesquels je travaille actuellement avec mon équipe. Mes adjoints et conseillers délégués ont présenté les réalisations qu'ils ont conduites, dans des domaines aussi variés que l'urbanisme, le social ou les animations par exemple.

De mon côté, j'ai brossé un tableau des finances de notre commune, en nette amélioration

depuis 2014, ce qui nous permet d'envisager de nouveaux projets structurants pour notre territoire.

Tout ceci vous est présenté dans la double page centrale de ce bulletin municipal, et vous constaterez certainement l'étendue de nos réalisations, résumées dans une remarque que j'ai entendue de nombreuses fois à l'issue de cette soirée : « On ne s'imaginait pas que vous vous occupiez de tout cela ! » C'est bien la preuve que la commune reste l'échelon essentiel de proximité avec les citoyens, « une petite République dans la grande ».

*Belle vacances d'été à tous.*

Régis LIGIER

## Accueil des enfants de l'IME au Centre de Loisirs

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2016, une classe externalisée de l'IME est installée à l'école Pasteur. Elle permet aux enfants porteurs de handicaps de suivre une scolarité en milieu ordinaire comme le préconise notamment la loi du de 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées. Outre les temps scolaires, ces enfants prennent également leurs repas au restaurant scolaire et participent aux activités péri-éducatives mises en place par la Commune.

De l'avis de tous, cette inclusion est un succès. C'est pourquoi, il a été décidé de poursuivre ce partenariat entre la Commune et l'IME en permettant maintenant aux enfants de participer aux activités du centre de loisirs communal. Il a lieu la première semaine des vacances scolaires et 3 semaines en été.

À l'occasion de la semaine d'avril, le programme des activités établi par la directrice du centre a été adressé à l'IME qui a identifié les temps de présence des enfants et de leurs encadrants. En effet, il est important que les choix prennent en considération la fatigabilité des enfants et leur permettent de s'épanouir dans les activités suivies.

Cette première expérience témoigne de l'adaptabilité des enfants, de l'acceptation des



différences et du bien-vivre ensemble. Ce partenariat a été une réussite pour tous les enfants accueillis et il a vocation à se poursuivre lors des prochaines sessions du centre de loisirs, pour le plus grand plaisir des petits et des grands.



## Le don du sang : un geste simple et généreux indispensable pour les malades

Les besoins en sang sont multiples: accidents, accouchements difficiles, opérations et maladies graves... Assurer l'approvisionnement en produits sanguins est un défi du quotidien, principalement pendant la période estivale durant laquelle les donneurs sont moins présents alors que les besoins sont toujours aussi importants pour les malades et blessés de la région. Chaque jour, 588 dons sont nécessaires pour répondre aux demandes des établissements de santé.



*Dessin réalisé par Kim Liêm dans le cadre du concours lancé en décembre 2015 à l'occasion de la journée mondiale de la solidarité humaine.*

de préjugés sur sa capacité à donner ou pas: en pratique, les conditions essentielles sont d'être âgé de 18 à 70 ans, peser au moins 50 kg, et bien sûr être en bonne santé. Il n'est pas nécessaire d'être à jeun.

Après consultation d'un des médecins présents sur place, le donneur est conseillé et orienté vers le prélèvement de sang total ou de plaquettes uniquement. Après le don, une collation est offerte, qui permet au donneur de se restaurer et de se reposer tout en restant

sous la surveillance du personnel médical durant une vingtaine de minutes.

### Les dates des prochaines collectes pour notre secteur :

Damprichard	Maïche	Charquemont
<b>Salle des fêtes</b>	<b>Salle A. Gentit</b>	<b>Salle des fêtes</b>
le lundi de 16h à 19h30	le vendredi de 15h30 à 19h30	le mardi de 16h à 19h30
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 17 juillet</li> <li>• 18 septembre</li> <li>• 20 novembre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 21 juillet</li> <li>• 29 septembre</li> <li>• 8 décembre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 juillet</li> <li>• 26 septembre</li> <li>• 28 novembre</li> </ul>

Sur notre territoire, l'association de l'Amicale des Donneurs de Sang regroupe les secteurs de Maïche, Charquemont et Damprichard et organise 6 collectes par an à la salle André Gentit du Pôle Famille. En 2016, 1703 personnes ont effectué cet acte pratiquement indolore encadré par des professionnels de santé. Si les stocks sont actuellement à un niveau convenable dans notre région, l'objectif est de fidéliser les dons afin d'assurer la stabilité et d'éviter la rupture tant crainte.

Les hommes peuvent donner leur sang 6 fois sur 12 mois et les femmes 4 fois. Il ne faut pas avoir

## Tournoi de la Ville

Le tournoi de la Ville a vu s'affronter en mars et avril une douzaine d'équipes composées de sportifs plus ou moins confirmés qui partagent leurs passions de la compétition amicale et de Maïche où ils résident et/ou travaillent.

Regroupés en quartiers, en métiers ou tout simplement par affinités amicales, ils ont concouru dans six disciplines différentes: natation à la piscine Cristallys, tandis qu'au gymnase municipal se tenaient handball, volley-ball, football, badminton et sarbacane, activité qui fait une entrée inédite et appréciée.

Les associations ont ainsi pu disposer d'une vitrine pour les activités qu'elles proposent tout au long de l'année et peut-être susciter de futures passions. Chaque soirée a donné lieu à des rencontres sympathiques où chacun a pu échanger sur ses pratiques sportives mais aussi sur la vie de notre cité.



Lors de la finale qui a lieu le 7 avril, le Tennis de Maïche a remporté la victoire toutes catégories et empoché le trophée tant convoité. Ont suivi dans l'ordre le « Team Petits Secs » et « Jéronimo ». La quatrième place compte quant à elle trois ex aequo dont l'équipe de la Ville de Maïche, le Team VTT et « Yapresquebut ».





## Réunion de mi-mandat

Le 23 mai dernier, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal avaient donné rendez-vous aux Maïchois(es) pour dresser un bilan de mi-mandat des actions engagées depuis 2014 ainsi que présenter les grands axes des 3 prochaines années. Les participants ont ainsi pu s'informer et débattre des sujets qui les préoccupent dans une démarche participative.

### 2014-2017 : 3 années bien chargées

#### COMMISSION BÂTIMENTS ET QUALITÉ DE VIE

- ✓ Réfection des terrains de tennis
- ✓ Installation d'un chalet pour le tir à l'arc
- ✓ Rénovation de la toiture de la salle des fêtes
- ✓ Mise en accessibilité de bâtiments communaux
- ✓ Curage de l'étang de Goule (illustration ci-contre)
- ✓ Passage au Zéro-phyto pour l'entretien de l'espace public



#### COMMISSION URBANISME

- ✓ Aménagement du chemin de la Rasse
- ✓ Extension du lotissement du Bas des Routes
- ✓ Nouvelles règles de stationnement en centre-ville (illustration ci-contre)
- ✓ Création d'une voie de liaison entre Goule et Montjoie (voir page 7)



#### COMMISSION VIE ÉCONOMIQUE, TOURISME ET ANIMATIONS

- ✓ Nouvelle formule de la Fête de la musique (illustration ci-contre)
- ✓ Animations de Noël en ville
- ✓ Déploiement du marché du samedi matin
- ✓ Accueil d'une brocante mensuelle
- ✓ Développement du camping
- ✓ Création d'un comité des fêtes,
- ✓ Retour de Carnaval
- ✓ Course de voitures à pédales



*Crédit photo Mon Canton 25*





## COMMISSION CULTURE, SPORTS ET AFFAIRES SOCIALES

- ✓ Application des nouveaux rythmes scolaires
- ✓ Rapprochement entre l'IME et le Centre de loisirs communal
- ✓ Mise en place d'une classe externalisée IME à l'école Pasteur
- ✓ Création d'un rendez-vous des aidants
- ✓ Mise en commun d'un local pour les Restos du cœur et l'épicerie solidaire P'tit Cabas
- ✓ Poursuite du forum des associations
- ✓ Organisation de la Crazy Pink Run
- ✓ Réalisation d'une fresque rue Pasteur par les collégiens
- ✓ Équipement d'une classe mobile en matériel informatique
- ✓ Reprise du tournoi de la Ville (voir page 3)
- ✓ Convention pour un nouveau Car Assoc'



*Chasse aux œufs*

## COMMISSION COMMUNICATION

- ✓ Refonte du site internet de la Ville
- ✓ Création d'une page Facebook
- ✓ Distribution d'un bulletin municipal bi-annuel
- ✓ Installation de planimètres

## 2017-2020 : les grands dossiers en cours

- ✓ Construction d'un nouveau groupe scolaire (illustration ci-contre)
- ✓ Aménagement de quelques parcelles destinées à l'habitation au Pertus
- ✓ Construction d'un garage pour abriter le dôme du Ski-Club de Goule
- ✓ Installation d'un city-stade pour les jeunes
- ✓ Révision du Plan Local d'Urbanisme pour aménager au mieux notre territoire



### ***Ce dossier vous intéresse :***

retrouvez plus d'informations sur le site internet de la Ville de Maïche : [www.mairie-maiche.fr](http://www.mairie-maiche.fr)





## Parole aux élus

Les élections nationales qui viennent d'avoir lieu ont été marquées par un chamboule-tout et un rejet du politique, source d'inquiétudes qui ne touchent pas le niveau local où notre pacte démocratique est toujours aussi fort: dans l'ensemble, les habitants conservent la confiance qu'ils ont placée dans leurs élus municipaux, qu'ils n'hésitent pas à interpeller sur les sujets qui les préoccupent, à solliciter dans leurs démarches administratives ou pour régler un conflit.

L'engagement d'un élu local est certes chronophage - on ne compte plus les séances de conseil municipal ou communautaire, les commissions préparatoires, les visites sur le terrain - mais aussi extrêmement passionnant: il permet de se confronter à notre quotidien pour l'améliorer, de rencontrer des personnes avec lesquelles nous n'aurions pas spontanément noué de contact (autres élus, personnel communal, concitoyens...) et au final de porter un regard neuf sur notre territoire et ceux qui le font vivre - autant de points positifs que je voulais souligner alors qu'à titre personnel je m'apprête à tourner la page après 9 années d'engagement, en souhaitant le meilleur pour les élus qui continuent l'aventure !

**Stanislas Renaud,  
pour le groupe « Maïche, le Défi »**



Un bilan en trompe l'œil? Lors de la réunion publique sur le sujet, le Maire s'est satisfait, devant un public bien restreint, d'un bilan considéré comme très positif qui relève les points suivants.

La diminution de la dette, c'est vrai mais il s'agit, d'une part, d'un phénomène mécanique lié au remboursement du capital et, d'autre part, de la renégociation des taux dans un contexte à la baisse très avantageux, avec par ailleurs des investissements courants totalement occultés qui fabriquent, ne l'oublions pas, une nouvelle dette différée.

Ensuite toute une énumération d'actions diverses menées dans les secteurs sociaux, sportifs, ou culturels pour lesquelles nous avons pu constater qu'il s'agissait soit de la continuité, soit de l'évolution d'une situation précédemment établie. C'est heureux!

Avec Festi'Gang et le carnaval, c'est le retour d'une manifestation d'ampleur qui donne une image active de notre ville, tout le monde en convient. Mais sachons être créatifs tout en préservant les deniers publics qui sont trop fortement sollicités. Il ne faut pas se tromper de combat, les économies doivent être réalisées prioritairement sur le fonctionnement, pas sur les investissements.

Enfin, pour la communication, l'ensemble de notre groupe tient à saluer l'implication de Stanislas Renaud, adjoint au maire, qui a modernisé l'image de notre ville à travers le nouveau site internet et la page Facebook, des outils de communication indispensables de nos jours. Nous lui souhaitons bonne continuation dans son parcours de vie.

**Les représentants de la liste  
« Fraternité, démocratie, progrès »**

## Parrainage d'un régiment militaire



Depuis cette année, la Ville de Maïche parraine le 13<sup>e</sup> régiment de génie militaire basé à Valdahon. Cela implique une participation aux manifestations patriotiques organisées sur notre territoire, comme on a pu le voir lors de la commémoration de la Victoire du 8 mai, ainsi que des actions communes.

Au rang de celles-ci, un exercice de déboisement, organisé en lien avec l'Office National des Forêts, a eu lieu fin avril. Cette action a permis d'instruire une cinquantaine de sapeurs en

formation de spécialité sur un savoir-faire typique du génie, tout en se rendant utile à la commune et à ses habitants. D'autre part, fin juin, un exercice dit « en terrain libre » sur la commune de Maïche a permis à la 4<sup>e</sup> Compagnie de Combat de manœuvrer avec l'ensemble de ses moyens organiques et de s'entraîner avec des contraintes proches de la réalité des opérations: distance, relief, présence de civils et d'habitations qui interviennent dans la prise de décisions tactiques.

Cet exercice s'est clôturé par une rencontre avec le grand public et les écoliers qui ont ainsi pu dialoguer avec les militaires et découvrir leur matériel. Ces moyens humains et techniques seront engagés en opération en Guyane au mois de septembre.





## Travaux en cours

### Aménagements au centre-ville

Environ 9000 véhicules transitent chaque jour au cœur de Maïche, provoquant parfois des phénomènes d'insécurité pour les piétons et la sortie des véhicules en stationnement. Différentes études ont été conduites afin de sécuriser cette traversée, avec notamment l'idée de feux régulant la circulation ou la construction de plateaux permettant de limiter la vitesse.

Ces études ont abouti à la réalisation d'un marché de travaux pour la création de trois zones de sécurisation :

- Aménagement d'un plateau avenue Leclerc à proximité de la salle de l'Union marquant l'entrée au centre-ville pour les véhicules arrivant de Morteau.
- Élargissement du trottoir rue de la Batheuse permettant une sécurisation des piétons et notamment des enfants se rendant au groupe scolaire St-Joseph.
- Aménagement d'un plateau au niveau du carrefour St-Hippolyte/Champ de foire marquant également l'entrée au centre-ville et requalification de l'ensemble du carrefour avec destruction de la fontaine afin d'améliorer la visibilité.

Ces travaux se dérouleront entre les mois de juillet et novembre et seront complétés par l'amélioration du chemin piétonnier entre l'immeuble de la Petite Jeannette et la maison Romain.

### Liaison rue de Goule-Montjoie

À l'occasion de la construction d'un nouvel ensemble immobilier sur le coteau du Belvédère, le Conseil Municipal a décidé la création d'une nouvelle voirie qui reliera les rues de Goule et de Montjoie.



Un partenariat public/privé a été signé entre la Ville de Maïche et le promoteur immobilier, qui participe à hauteur de 53 % au financement de ce nouvel équipement. Celui-ci permettra à la fois d'absorber le nouveau trafic induit par la construction de ces deux immeubles et un désenclavement des quartiers de Goule et de Montjoie.

Alliée à une gestion très ardue des eaux pluviales, cette voirie sera opérationnelle mi-juillet uniquement pour permettre le passage des engins de chantier. Ce n'est qu'après la construction des immeubles que seront réalisés les travaux de finition : trottoirs, éclairage public et couches de roulement.

## La Fête des Voisins

La Fête des Voisins est à l'origine française et se donne pour but de rencontrer ses voisins de façon conviviale et ainsi de rompre l'isolement qui prévaut de plus en plus dans notre société, avec en même temps la possibilité de créer un sentiment d'appartenance à une communauté telle qu'un quartier ou un immeuble.

Cette fête est due à l'initiative d'Atanase Périfan qui avait lancé l'idée en 1999 à Paris. Dès 2000, l'association des Maires de France puis les bailleurs sociaux ont appuyé cette manifestation qui s'est ensuite développée dans toute la France. Depuis 2010 elle est organisée le dernier vendredi du mois de mai ou le premier vendredi du mois de juin.

Cette fête organisée par les habitants autour d'un buffet ou d'un repas permet de rencontrer et de découvrir ses voisins que l'on aperçoit souvent de loin. Elle est l'occasion d'échanges intéressants, constructifs et est à la source d'une notion de solidarité entre voisins qui peut s'avérer parfois très utile.

À Maïche, elle a été mise en place il y a déjà quelques années et en 2017 quinze quartiers

participent à cet événement, soutenus par la municipalité qui adhère à l'organisation nationale. Le Maire et ses Conseillers en profitent pour aller à la rencontre des uns et des autres, discutent, écoutent, échangent, s'informent et répondent aux interrogations. Tout ceci dans un esprit fort de convivialité où se mêlent le rire et le sérieux. Une bonne façon de répondre aux attentes de nos concitoyens et ceci n'est pas sans rappeler l'esprit des fondateurs du carnaval de Maïche qui au début des années 90, par un appel à la mobilisation générale, poussaient les habitants à se regrouper par quartier pour constituer des groupes carnavalesques qui existent toujours aujourd'hui.

Fort de cette expérience de rencontres avec les uns et les autres, nous ne pouvons que souhaiter la pérennité de cette Fête des Voisins voire son développement avec encore plus de quartiers ou d'immeubles.





## Se stationner à Maïche

## Agenda

L'ensemble du stationnement est gratuit à Maïche. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'on peut se garer n'importe où et sans limitation de durée.

### LA ZONE VERTE : POUR UN ARRÊT-MINUTE

3 places de stationnement en arrêt-minute près de la Maison de la Presse et des buralistes



### LA ZONE 30 MINUTES : IDÉALE POUR DES COURSES RAPIDES

Un espace de 9 places à proximité des services à partager grâce à une meilleure rotation des véhicules, il est régulé par un horodateur qui délivre un ticket gratuit limitant la durée de stationnement à 30 minutes avec autorisation de retour au stationnement toutes les 2 heures.



### LA ZONE BLEUE : FORMULE ZEN JUSQU'À 1H30

140 places de stationnement dans le centre-ville qui permettent un stationnement à proximité des services et des commerces. Attention à bien respecter le temps imparti et ne pas oublier d'apposer un disque (modèle européen) derrière votre pare-brise en indiquant votre heure d'arrivée.



### LA ZONE BLANCHE : POUR UN STATIONNEMENT À LA JOURNÉE

Pour un stationnement de moyenne durée, elle permet un accès facile au centre-ville.



### LES PARKINGS DE COVOITURAGE : POUR CEUX QUI TRAVAILLENT HORS DE MAÏCHE

Trois parkings de covoiturage sont à la disposition de ceux qui souhaitent déposer leurs véhicules à la journée :

A côté d'Intermarché : 21 places  
Parking du gymnase : 89 places  
Parking des Tuileries : 115 places



### LES PLACES HANDICAPÉES : POUR RENDRE LA VILLE ACCESSIBLE À TOUS

22 places de stationnement sont réservées aux personnes à mobilité réduite qui disposent de la carte européenne de stationnement. Stationner indûment sur ces places est puni d'une amende de 135 €.



## Le défenseur des droits tient permanence à Maïche

Le défenseur des droits est une autorité constitutionnelle et indépendante dont la mission est d'aider dans les domaines de la défense des droits des usagers des services publics, la lutte contre les discriminations, la défense des droits de l'enfant et la déontologie de la sécurité.

Pour s'adresser au défenseur des droits, le réclamant doit avoir entamé des démarches préalables.

Le délégué local accueille de manière confidentielle et gratuite; il privilégie le règlement amiable des litiges qui lui sont présentés.



**Permanence sur rendez-vous :**  
Tél. 03 81 64 04 85 et 03 81 64 17 06  
à la Maison des services :  
24 rue Montalembert à Maïche